Séparation, droit de garde enfants

Par tomfrmd

Bonjour,

Je fais cette demande pour une amie qui vie un calvaire chez son ex compagnon chez qui elle est contrainte d'habiter pour le moment.

Suite à cette séparation elle souhaiterait obtenir la garde de ses 2 enfants afin de pouvoir partir et prendre un logement.

Le père en question refuse de la laisser partir avec les enfants.
Y a t'il une solution?

je précise que mon amie à tenter de se suicider à plusieurs reprises suite à la situation avec le père qui l'a entre autre choses violée... mais elle refuse de contacter la police par peur de représailles.

Bien que ces actes ne jouent pas en sa faveur, j'espère de tout c?ur que quelqu'un aura des solutions à proposer.

Merci par avance

Par kang74

Bonjour

La seule chose à conseiller à votre amie est de prendre un avocat .

Et de faire le point auprès d'une assistante sociale pour un logement social .

Car non les tentatives de suicide ne jouent pas en sa faveur, et le fait de vouloir s'éloigner des repères des enfants non plus .
J'espère qu'elle a un suivi psy car prendre soin de soi est un minimum si on veut prendre soin des autres .

La garde alternée est le système par défaut en cas de séparation à moins que le père n'en veuille pas .

Actuellement elle peut aller ou elle veut , mais elle n'a pas plus de droit que le père par rapport aux enfants, il a donc le droit de l'inciter à aller seule ou elle veut .

Par jpgroussard

Bonjour Tomfrmd,

Votre amie tient un avantage énorme, elle a été violée.

Hélas, elle n'a pas les moyens financiers. Et visiblement, l'aide de sa famille non plus du moment où elle est contrainte d'habiter chez son bourreau. Pire encore, elle n'a pas le mental.

Si au début et même très vite, tout le monde va se presser de l'aider pour se donner une bonne conscience et surtout pour respecter la loi (les gendarmes vont prendre sa plainte et la parquer avec les enfants dans un hôtel minable ; le juge va prendre assez vite la décision de retourner à la maison et le mari sera mis sous contrôle judiciaire avec interdiction d'approcher maison, femme et enfants ; la mairie va prendre sa demande d'HLM) il va falloir trouver deux avocats, un pour le pénal et l'autre pour le divorce.
Même si elle a l'aide juridictionnelle, il va falloir remplir toute seule des papiers à ne plus en finir et les déposer au bureau de l'aide juridictionnelle (nouveau tout petit calvaire pour votre amie).
Ensuite, il y aura un an et demi/deux ans/trois ans d'attente où elle va découvrir que son mari ne va pas se laisser faire,

il va présenter lui aussi des arguments ou des documents, des vérités et des mensonges (nouveau énorme galère pour votre amie).
Bref, je pense sincèrement que votre amie n'a pas les épaules pour traverser toute seule cette épreuve.
Je ne connais pas vos moyens, vos nerfs ou disponibilité mais ce serait très bien pour elle si vous pouviez la prendre en charge et l'aider.
Cdlt